



OFFRE DE STAGE

ELABORATION DE CRITERES DE SUBVENTION

AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

CONTEXTE :

Ville la plus sportive des Pays de la Loire en 2017, la FLECHE apporte un soutien financier prépondérant aux clubs à travers :

- Des subventions municipales.
- La mise à disposition gratuite d'équipements sportifs : que ce soit des gymnases, des stades, un centre aquatique ou des salles spécifiques entretenus (espaces verts, électricité, chauffage...) / Aussi bien de façon récurrente (tout au long de la saison) que de façon ponctuelle (pour un évènement particulier)
- La mise à disposition de matériel (tables, chaises, sonorisation...) lors de l'organisation de manifestations.

Une enveloppe de subvention globale est définie par la Municipalité dans le cadre du budget primitif. La ville peut attribuer des subventions de fonctionnement (activité régulières et/ou soutien aux manifestations) ou d'investissement.

Dans un souci de transparence et d'équité des aides financières allouées aux associations sportives, la Ville de la Flèche souhaite définir des critères d'attribution des subventions répondant également à la politique sportive qu'elle souhaite mettre en place.

MISSIONS :

- Proposer une répartition des subventions aux associations sportives à partir d'une grille de critères et en adéquation avec le règlement de subvention voté par les élus.
- Valoriser les avantages en nature attribués aux associations sportives.

MODALITES :

- Stage de 2 mois minimum dont le terme ne doit pas dépasser le 30 avril.
- Les documents nécessaires à l'élaboration de ce projet seront mis à la disposition du stagiaire, ainsi qu'un bureau et un PC.
- Une réunion de cadrage sera organisée lors de votre arrivée avec des points réguliers à minima une fois par semaine.
- Une synthèse sera à remettre à la Responsable du Pôle Vie Sportive et Equipement

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :

Mme Sophie TOXE, responsable du pôle Vie sportive et équipements (s.toxe@ville-lafleche.fr)